
 Arrondissement de Montpellier



7, Place Louis Aragon

34110 MIREVAL

**Procès-verbal de la séance du
 CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2008**

PV 08/004

Présents : FOULQUIER Francis – MAURY Chantal - FERREZ Marie-Claude - LINARES Bernard - OLIVIER Yves - LANCE Fitzgerald - BANDINI Carine - PALPACUER Claude - Suzelle BOISSERON- CHARPENTIER Christian - MARCO Odile - LEVASSEUR Valérie - VANVLASSEN BROECK Jacques - MARTINEZ Christine - PIAUD Daniel - VIDAL Hugues - REY Guy - NADAL André - ROBERT Bernard - DELTOUR Roland - GARCIA Serge.

Absent excusé : GAGNEPAIN Mikaël



M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Monsieur ROBERT Bernard a été nommé secrétaire.

Décisions de M. le Maire article L 2122.22 du C.G.C.T : Néant

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Procès-verbal de la réunion du 4 avril 2008. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

➤ **Budget Primitif Commune 2007**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-3 et suivants et L.2312-1 et suivants, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Hugues Vidal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

adopte le budget primitif de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<u>Opérations réelles</u>	<u>Opérations d'ordre</u>	<u>Opérations réelles</u>	<u>Opérations d'ordre</u>
2 087 817,23 €	122 743,77 €	2 210 561 €	
		<u>Résultat reporté</u>	
BUDGET TOTAL :	2 210 561 €	BUDGET TOTAL :	2 210 561 €

INVESTISSEMENT opérations de l'exercice			
DEPENSES		RECETTES	
<u>Opérations réelles</u>	<u>Opérations d'ordre</u>	<u>Opérations réelles</u>	<u>Opérations d'ordre</u>
524 076,28 €		425 728,40 €	122 743,77 €
<u>Reprise résultat antérieur</u>		<u>Reprise résultat antérieur</u>	
opérations restes à réaliser			
	314 264,24 €		
BUDGET TOTAL : 838 340,52 €		BUDGET TOTAL : 838 340,52 €	

➤ Taux communaux d'imposition 2008

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants, L.2331-3 et suivants,

VU la loi n° 80.10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2008,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;

les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales,

Après avis de la commission des finances en date du 3 avril 2008,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Francis FOULQUIER,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide de fixer les taux communaux d'imposition 2008 par application du coefficient de variation proportionnelle aux trois taxes fixé à : 1,0395 soit 3,95 %,

Dit que le produit des impôts locaux 2008 nécessaire à l'équilibre du budget est fixé à : **1 116 831 €**,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

	TAUX année N-1 (2007)	TAUX 2008	BASES D'IMPOSITION 2008	PRODUIT FISCAL Attendu
Taxe d'habitation	17,05 %	17,72 %	3 678 000 €	651 741 €
Taxe foncière (bâti)	18,00 %	18,71 %	2 523 000 €	472 053 €
Taxe foncière (non bâti) ...	102,57 %	106,62 %	34 700 €	36 997 €
TOTAL				1 116 831 €

➤ Restes à réaliser Investissement 2007

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des dépenses et des recettes d'Investissement au 31 décembre 2007 :

Le montant des **dépenses** s'élève à **314 264,24 €**

Le montant des **recettes** s'élève à **289 868,35 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'état des recettes et des dépenses

➤ **Compte Administratif 2007**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Hugues VIDAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Francis FOULQUIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire ne participe pas au vote

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés 06/07.....		541 060.91	1 533 690.68		1 533 690.68	541 060.91
Opérations de l'exercice	2 358 638.32	2 249 352.16	1 091 221.09	2 397 955.77	3 449 859.41	4 647 307.93
TOTAUX	2 358 638.32	2 790 413.07	2 624 911.77	2 397 955.77	4 983 550.09	5 188 368.84
Résultat de clôture		431 774.75	226 956.00		226 956.00	431 774.75
Restes à réaliser			314 264.24	289 868.35	314 264.24	289 868.35
TOTAUX CUMULES	2 358 638.32	2 790 413.07	2 939 176.01	2 687 824.12	5 297 814.33	5 478 237.19
RESULTATS DEFINITIFS .	2 358 638.32	2 790 413.07	2 939 176.01	2 687 824.12	5 297 814.33	5 478 237.19

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2007.

➤ **Compte de Gestion 2007 Commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FOULQUIER Francis, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations paraissent régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance 19 h 15.

Le Secrétaire de séance,
Bernard ROBERT

Le Maire,
Francis FOULQUIER